

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Béatrice REDON, Amandine HARNAY, Valérie TRAISSAC, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE, Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Richard HAAS), Françoise HURSON (pouvoir donné à Amandine HARNAY), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC),

Messieurs Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Olivier LECORVAISIER (pouvoir Angélique STEUNOU), Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Guillaume HAMON)

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2024-39

ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2024 : FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Madame Laura BLEVIN, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

Les accueils de loisirs des vacances d'été, pour les enfants de 3 à 11 ans, se dérouleront du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2024, pour la première période et du lundi 5 août au jeudi 29 août 2024, pour la seconde période.

Concernant l'accueil des 12/17 ans, le local Colorado sera ouvert du lundi 1^{er} juillet au jeudi 29 août 2024.

La Commission Enfance-Jeunesse s'est réunie les 10 avril et 6 mai derniers. Je vous propose l'application des tarifs suivants :

Concernant les camps, la tarification s'appuiera sur la tarification journée, complétée par un forfait en fonction de l'âge des enfants, à savoir :

- 6,50 € / jour pour les 9 / 11 ans ;
- 9 € / jour pour les 12 / 17 ans.

La différence de tarif complémentaire s'explique par la durée des camps proposés, le temps de transport vers le lieu et les différentes activités mises en place.

Il est à noter que :

- Les tarifs ½ journée et supplément repas sont ouverts exclusivement aux enfants en situation de handicap ;
- Les enfants du personnel de la commune ne résidant pas à Langueux bénéficieront des quotients langueusiens et d'une prestation sociale employeur ;
- L'inscription se fera pour un minimum de 4 journées par semaine ;
- Sont considérés comme extérieurs les enfants non scolarisés à Langueux mais dont l'un des responsables légaux travaille sur la commune (sous réserve de justificatif) ;
- Le tarif pour dépassement horaire s'appliquera après le 1^{er} rappel du règlement à la famille ;
- En cas de non-présentation des justificatifs et/ou numéro CAF -MSA pour une famille résidant à

Tranches	Seuils	Tarifs 2023		Tarifs 2024	
		Journée	½ journée	Journée	½ journée
1	QF < 350	3,95 €	2,02 €	4,15 €	2,12 €
2	QF < 550	6,51 €	3,32 €	6,84 €	3,49 €
3	QF < 750	9,05 €	4,58 €	9,50 €	4,81 €
4	QF < 950	11,59 €	5,91 €	12,17 €	6,21 €
5	QF < 1150	14,14 €	7,18 €	14,85 €	7,54 €
6	QF > 1151	15,26 €	8,49 €	16,02 €	8,91 €
7	Extérieur	19,22 €	9,76 €	20,18 €	10,25 €
Dépassement d'horaire		10,00 €		10,00 €	

Langueux, le tarif correspondant au QF>1151 sera appliqué.

Les tarifs en vigueur pour l'espace jeunes du Colorado sont définis par délibération n°2023-66 du 13 juin 2023 à l'exception du forfait camp.

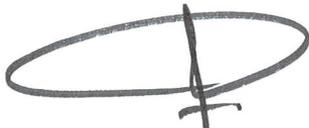
Aussi, au vu des éléments exposés ci-dessus, **je vous propose :**

- D'adopter les tarifs de l'accueil de loisirs pour l'été 2024 tels que présentés ci-dessus ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTÉ à la majorité des suffrages exprimés (contre de Jean BELLEC et son pouvoir Marie-Noëlle MORISE, Jean-Pierre REGNAULT, Valérie TRAISSAC, Amandine HARNAY et son pouvoir Françoise HURSON, Yann HAMON et Laurence LEVEE).

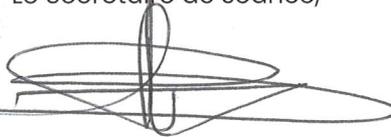
Pour extrait conforme,
Langueux, le 22 mai 2024
Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,



Malorie MEHEUST